

Sealmax CB 504 UV Super Elastik — Composant A

Fiche de données de sécurité · Traduction française · source anglaise issue du dossier turc · MSDS_044 / EN-11 · Rév. 0 · 19.01.2022

1. Identification

Code produit 500.504.30.UV. Usage : produit d'imperméabilisation super-élastique bicomposant à base de ciment, contenant un polymère liquide et des additifs spéciaux. Fournisseur : Merks Yapı Kimyasalları San. ve Tic. A.Ş., Polatlı Organize San. Bölgesi, 202. Cad. No:15, 06900 Polatlı/Ankara, Turquie ; tél. et fax : +90 312 626 50 12 ; info@merks.com.tr ; www.merks.com.tr. Urgence : Centre de premiers secours 112 ; Centre national antidépense 114 ; numéro international : +49 180 2273-112 ; fax : +90 262 648-9299.

2. Identification des dangers

les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE : Xi ; R37/38. Éléments d'étiquetage : pictogramme Xi ; mention « Irritant ». R37/38 : irritant pour les voies respiratoires et la peau ; R41 : risque de lésions oculaires graves ; R43 : peut provoquer une sensibilisation par contact cutané. Conseils S22 ne pas respirer les poussières ; S24/25 éviter le contact avec la peau et les yeux ; S26 en cas de contact oculaire, rincer immédiatement abondamment à l'eau et consulter un médecin ; S36/37/39 porter vêtements, gants et protection des yeux/du visage. Composant déterminant : ciment Portland. La source indique l'absence de substances PBT/vPvB au-dessus de 0,1%.

3. Composition / informations sur les composants

Mélange : ciment Portland, CAS 65997-15-1, concentration $30 \leq x < 50$ % ; calcaire, CAS 1317-65-3, concentration $5 \leq x < 20$ %. La classification des constituants indiquée dans la source : Skin Irrit. 2, H315 ; Skin Sens. 1B, H317 ; Eye Dam. 1, H318 ; STOT SE 3, H335.

4. Premiers secours

Yeux : retirer les lentilles si présentes ; rincer immédiatement et abondamment pendant « 30/60 minutes » en maintenant les paupières ouvertes ; consulter immédiatement un médecin. La durée « 30/60 minutes » est reprise telle quelle, sans choix arbitraire entre 30 et 60. Peau : retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de façon sûre ; laver abondamment à l'eau, avec du savon si nécessaire, les parties éventuellement exposées ; laver tout le corps et consulter immédiatement un médecin. Ingestion : rincer soigneusement la bouche et boire beaucoup d'eau ; si malaise, consulter immédiatement un médecin et lui présenter la fiche. Inhalation : demander immédiatement un avis médical et présenter l'emballage ou l'étiquette. Symptômes : inflammation des voies respiratoires ; rougeur, éruption, desquamation et œdème cutanés ; graves lésions oculaires telles que l'opacité cornéenne et lésions de l'iris ; sensibilisation cutanée possible. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Extinction : dioxyde de carbone (CO₂). Aucun moyen inadapté spécifiquement indiqué. Le produit ne présente pas de risque d'incendie. Porter une protection respiratoire adaptée ; recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée et ne pas la déverser dans les égouts municipaux. Si cela peut être fait sans danger, éloigner les récipients intacts.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Utiliser un équipement de protection individuelle et une protection respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols ; assurer une ventilation suffisante. Empêcher l'infiltration dans le sol/sous-sol et l'entrée dans les eaux de surface ou les égouts municipaux. Recouvrir rapidement le produit, porter masque et vêtements de protection, empêcher sa propagation et le ramasser mécaniquement sans produire de poussière excessive ; laver doucement à l'eau les zones et matériels contaminés. Voir sections 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

Manipuler après lecture des autres sections de la fiche. Éviter tout rejet dans l'environnement ; ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation ; retirer les vêtements et équipements contaminés avant d'entrer dans les zones de repas. Conserver uniquement dans le récipient d'origine, fermé, dans un endroit bien ventilé et à l'abri de la lumière directe du soleil. Aucun usage spécifique supplémentaire n'est indiqué.

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Poussières inertes non classées (ACGIH, PNOC) : fraction respirable 3 mg/m³ ; fraction inhalable 10 mg/m³. Si ces valeurs sont dépassées, utiliser un filtre de type P, classe 1, 2 ou 3 selon l'évaluation des risques. En cas de contact prolongé, gants résistants à la pénétration selon EN 374, matériau choisi en fonction du procédé et des produits susceptibles de se former. Vêtements professionnels catégorie II à manches longues et chaussures de sécurité selon la directive 89/686/CEE et EN ISO 20344 ; laver à l'eau et au savon après retrait. Porter une visière avec capot ou visière faciale avec lunettes étanches selon EN 166. Demi-masque filtrant avec filtre P ; classe et nécessité selon évaluation des risques, EN 149. Contrôler la conformité environnementale des émissions, y compris celles de ventilation.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique, couleur, odeur, seuil olfactif, pH, points de fusion/congélation, plage d'ébullition, point éclair, évaporation, limites d'inflammabilité/explosivité, pression/densité de vapeur, densité relative, solubilité, coefficient de partage n-octanol/eau, auto-inflammation, décomposition, fluidité, propriétés explosives et inflammabilité : non disponibles. Point initial d'ébullition : non applicable. Aucune information supplémentaire en 9.2.

10. Stabilité et réactivité

Aucun risque spécifique de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage ; aucune réaction dangereuse attendue. Éviter l'accumulation de poussière. Produits de décomposition dangereux : aucune information disponible.

11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les dangers potentiels sont évalués d'après les substances et leurs concentrations. Aucune information disponible sur le métabolisme, les voies d'exposition, les effets retardés/chroniques ou les interactions. Toxicité aiguë : mélange non classé (aucun constituant significatif) par inhalation, voie orale et cutanée. Ciment Portland : DL50 orale > 2 000 mg/kg (rat) ; DL50 cutanée > 2 000 mg/kg (lapin). Irritation cutanée : provoque une irritation ; lésions oculaires graves : provoque de graves lésions. Sensibilisation : sensibilisation cutanée. Mutagénicité, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, STOT répétée et danger par aspiration : critères de classification non remplis. STOT exposition unique : peut provoquer une irritation respiratoire. Aucune donnée expérimentale/complémentaire disponible pour les autres effets.

12. Informations écologiques

Appliquer de bonnes pratiques pour éviter le rejet dans l'environnement. Informer les autorités compétentes si le produit atteint les cours d'eau ou contamine le sol/la végétation. Toxicité, dégradabilité, bioaccumulation et mobilité : aucune information disponible. Selon les informations disponibles, aucune substance PBT/vPvB au-dessus de 0,1 %. Autres effets : aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

Réutiliser si possible. Les résidus du produit doivent être considérés comme déchets spéciaux dangereux. Évaluer le caractère dangereux des déchets contenant partiellement le produit conformément à la législation en vigueur ; confier l'élimination à une entreprise autorisée conformément aux règles nationales et locales. Les emballages contaminés doivent être valorisés ou éliminés conformément à la législation nationale sur les déchets.

14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas considéré comme dangereux pour le transport selon ADR, RID, IMDG et IATA. Numéro ONU, nom d'expédition, classe, groupe d'emballage, dangers environnementaux et précautions particulières : non applicables. Transport en vrac selon MARPOL 73/78, annexe II et code IBC : non pertinent.

15. Informations réglementaires

Seveso (directive 2012/18/UE) : aucune catégorie. REACH, annexe XVII : aucune restriction. Selon les informations disponibles, aucune substance SVHC au-dessus de 0,1 % ; REACH, annexe XIV : aucune autorisation requise. Notification d'exportation (CE) n° 649/2012, conventions de Rotterdam et Stockholm : aucune substance concernée. Aucun dossier d'évaluation de la sécurité chimique préparé pour le mélange ou ses substances. Surveillance de la santé : A : aucun contrôle nécessaire si l'évaluation des risques conclut à un risque faible et que la directive 98/24/CE est respectée. B : aucune information disponible.

16. Autres informations

R37/38 irritant pour le système respiratoire et la peau ; R41 risque de lésions oculaires graves ; R43 peut provoquer une sensibilisation par contact cutané. S22 ne pas respirer les poussières ; S24/25 éviter le contact avec la peau et les yeux ; S26 rincer immédiatement à grande eau en cas de contact oculaire et consulter un médecin ; S36/37/39 porter vêtements, gants et protection des yeux/du visage. H318 provoque de graves lésions des yeux ; H315 provoque une irritation cutanée ; H335 peut irriter les voies respiratoires ; H317 peut provoquer une allergie cutanée. Les informations reposent sur les connaissances et l'expérience disponibles à la date de préparation ; elles servent de guide pour une manipulation et une élimination sûres, sans garantir l'exhaustivité/l'exactitude et sans constituer une spécification de qualité. Elles s'appliquent uniquement au mélange identifié.